



PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE Arrêté communautaire du 02/09/2025



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 6 octobre au 7 novembre 2025

Par arrêté du 02/09/2025 Mond'Arverne Communauté a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur les dispositions du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mond'Arverne Communauté et l'abrogation des cartes communales de la commune de Pignols et de la commune de Sallèdes.

L'enquête publique d'une durée de 33 jours, se déroulera du 6 octobre à 9h00 au 7 novembre à 17h00.

Le dossier de PLUi, dont une évaluation environnementale, et les pièces qui lui sont annexées, seront déposés et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Au siège de Mond'Arverne Communauté (situé ZA Le Pra de Serre – 63960 Veyre-Monton)
- Dans toutes les Mairies du territoire : Authezat, Aydat, Busséol, Chanonat, Corent, Cournols, La Roche-Blanche, La Roche-Noire, La Sauvetat, Laps, Le Crest, Les Martres-de-Veyre, Manglieu, Mirefleurs, Olloix, Orcet, Pignols, Saint-Amant-Tallende, Saint-Georges-sur-Allier, Saint-Maurice, Saint-Sandoux, Saint-Saturnin, Sallèdes, Tallende, Veyre-Monton, Vic-le-Comte et Yronde-et-Buron.

Les dossiers des cartes communales de Pignols et Sallèdes, en vue de leur abrogation, seront consultables sur les sites des permanences de la commission d'enquête (lieux indiqués dans le tableau ci-dessous), aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 6 octobre au vendredi 7 novembre 2025 inclus.

L'ensemble des pièces sera aussi consultable en ligne, pendant toute la durée de l'enquête du lundi 6 octobre à 9h00 au vendredi 7 novembre à 17h00, à ces adresses : <https://www.registre-dematerialise.fr/6522> et <https://www.mond-arverne.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>

Les dossiers seront également consultables sur un poste numérique accessible au public au siège de Mond'Arverne Communauté, situé ZA Le Pra de Serre – 63960 Veyre-Monton ; ainsi que dans les 27 mairies du territoire de Mond'Arverne Communauté.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations du **6 octobre à 9h00 au 7 novembre 2025 à 17h00 au plus tard** :

- **par voie postale** à « Monsieur le Président de la commission d'enquête, Enquête publique du PLUi/abrogation des cartes communales de Pignols et de Sallèdes, Mond'Arverne Communauté, ZA Le Pra de Serre, 63960 Veyre-Monton », de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête ;
- **par courriel** via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6522@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6522> et donc visibles par tous.

- **sur les registres d'enquête** disponibles en mairies et au siège de Mond'Arverne Communauté ;
- **sur le registre en ligne** sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6522>

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, en date du 06 juin 2025, a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Gérard DUBOT, professeur en retraite, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- Madame Martine VIEIRA, responsable cadastre en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice ;
- Monsieur Didier FABRE, inspecteur principal des finances publiques en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;
- Monsieur Alexis JELADE, cadre Michelin en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur les sites et heures suivants :

Commune	Lieu	adresse	Jour	Date	Horaires
Veyre-Monton	siège de Mond'Arverne Cté	ZA Le Pra de serre	Lundi	06/10/2025	9h - 12h
Les Martres-de-Veyre	Mairie	Place Alphonse Quinsat	Mercredi	08/10/2025	16h - 19h
Saint-Amant-Tallende	Mairie	Place du Dr Darteyre	Samedi	11/10/2025	9h - 12h
La Roche-Blanche	Mairie	1 Rue de la Mairie	Mardi	14/10/2025	9h - 12h
Sallèdes	Mairie	Le bourg	Jeudi	16/10/2025	14h - 17h
Vic-le-Comte	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	Samedi	18/10/2025	9h - 12h
Les Martres-de-Veyre	Mairie	Place Alphonse Quinsat	Lundi	20/10/2025	14h - 17h
Veyre-Monton	siège de Mond'Arverne Cté	ZA Le Pra de serre	Mercredi	22/10/2025	14h - 17h
Saint-Amant-Tallende	Mairie	Place du Dr Darteyre	Jeudi	23/10/2025	9h - 12h
Aydat	Mairie	2, place de l'Eglise	Samedi	25/10/2025	9h - 12h
Vic-le-Comte	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	Lundi	27/10/2025	9h - 12h
Pignols	Mairie	2, place de la Mairie	Mercredi	29/10/2025	14h-17h
Les Martres-de-Veyre	Mairie	Place Alphonse Quinsat	Jeudi	30/10/2025	9h - 12h
Saint-Amant-Tallende	Mairie	Place du Dr Darteyre	Mardi	04/11/2025	14h - 17h
Vic-le-Comte	Mairie	Place de l'Hôtel de ville	Mercredi	05/11/2025	14h - 17h
Veyre-Monton	siège de Mond'Arverne Cté	ZA Le Pra de serre	Vendredi	07/11/2025	14h - 17h

Le Président de la commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Mond'Arverne Communauté ainsi qu'au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand son rapport et ses conclusions motivées.

Le Président de Mond'Arverne Communauté adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au Préfet du Puy-de-Dôme ainsi qu'aux communes où s'est déroulée l'enquête publique. Ces pièces seront consultables au siège de Mond'Arverne Communauté ainsi qu'au sein des sites où se sont tenues les permanences, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 7 novembre 2026. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de Mond'Arverne Communauté : <https://www.mond-arverne.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/>